

Réf. Commune: PE 316

Ar. Gouv. w. 04/07/2002.

Réf. DPA:

40754

D3100/84043/RGPED/2019/8/UF/bm-PE

Annexe X.

Commune de NEUFCHATEAU

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS

OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET

DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Demandeur : Auvray Tom, Rue du Prieuré, 6 à 6840 Neufchâteau

Nature de la demande : le projet consiste à réaliser un forage géothermique en diamètre entre 130 et 150 mm dans lequel sera placé des sondes géothermiques couplées elles-même à une pompe à chaleur destinée au chauffage de la maison

Situation : Route de Darassai, MON IDEE, 22 à 6840 Neufchâteau

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 16.08.2019

Date d'affichage de la demande : 16.07.2019.....

Date d'ouverture de l'enquête : 16.08.2019.....

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale, le 03.09.2019 à 11 heures.

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, Grand Place, 1 à 6840 NEUFCHATEAU. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées au bureau de l'urbanisme le 03.09.2019..... de 11h00 à 11h15, pendant la séance d'audition durant laquelle ceux qui le souhaitent seront entendus.

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h Sauf le jeudi après-midi), et le 17.08.2019.....

jusqu'à 20 h (Uniquement sur rendez vous - Prévenir l'administration de votre visite au 061/27.50.94)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J-Y DUTHOIT

D. FOURNY

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué (art. L1132-4 CDLD)

C. GRANDJEAN

Coordonnées du Fonctionnaire technique :

DGOARNE, DPA, Mr D. VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081 / 71 53 00)

Autorité compétente : Collège communal

Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme :

Mr MAYNE Pascal, Grand Place 1 – 6840 NEUFCHATEAU – (061/27.50.94)